

Séance du 30 JUILLET 2009

DELIBERATION N° BS 2009-07-23

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS : « MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN QUAI DE TRANSFERT ET D'UNE DECHETTERIE A SANTA MARIA SICHE »

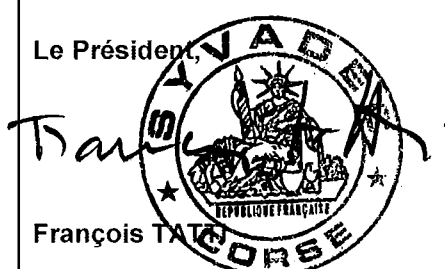
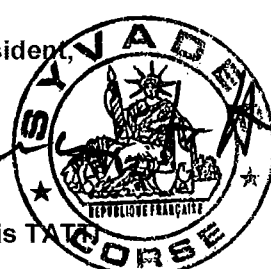
			L'an deux mil neuf, le trente juillet 2009 à 10 heures 30, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
15	8	8	

Mesdames :

Messieurs : François TATTI, Pierre GUIDONI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Ange-Pierre VIVONI, Jean-Baptiste GIFFON et Jean-Louis MASSIANI.

Mesdames :

Messieurs : Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, José GIANCILY, Paul LIONS, Antoine GREANI et Paul GUIDICELLI.

	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du :
Monsieur Jean-Pierre GIORDANI		Le Président,
23 juillet 2009	Sous-Préfecture de CORTE 11 AOUT 2009 ACCUSE DE RÉCEPTION	 François TATTI
23 juillet 2009		

Objet : Demande de subventions: « Maîtrise d'œuvre et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination pour la construction d'un quai de transfert et d'une déchetterie à Santa Maria Siché »

Le Syvadec regroupe 216 communes réparties sur les deux départements de la Corse. Il a en charge le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

La commune de Santa Maria Siché, en cours d'adhésion au Syvadec, va accueillir sur son territoire un quai de transfert d'ordures ménagères ainsi qu'une déchetterie.

Les ouvrages à réaliser dans le cadre du projet appartiennent à la catégorie : infrastructure en construction neuve.

Le montant des travaux est estimé à 500 000 € HT.

Le montant de la maîtrise d'œuvre (MOE) et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) est estimé à 12 % du montant des travaux, soit 60 000 € HT. Le montant des études complémentaires (levés topographiques et études géotechniques) est estimé à 30 000 € HT

Le financement envisagé du marché de la MOE/OPC et des études complémentaires est de 80% provenant de subventions et de 20% sur fonds propres.

Le Président demande au Bureau Syndical l'autorisation de solliciter les financeurs, Direction Régionale de l'Environnement, l'ADEME et la Collectivité de Territoriale de Corse au titre du PROCEDD à hauteur de 80 % du montant de l'opération soit 72 000.00 € HT ; les 20% restants sont à la charge du SYVADEC soit 18 000 € HT auxquels s'ajoute la TVA.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**8 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires dans le cadre du PROCEDD (Direction Régionale de l'Environnement, l'ADEME, la Collectivité Territoriale de Corse) à hauteur de 80% du montant de la Maîtrise d'œuvre, l'ordonnancement, pilotage et coordination et des études complémentaires pour la construction d'un quai de transfert et d'une déchetterie,
- Arrête la part d'autofinancement à 20 % du montant HT du montant de la Maîtrise d'œuvre, de l'ordonnancement, pilotage et coordination et des études complémentaires pour la construction d'un quai de transfert et d'une déchetterie,
- Autorise Monsieur Le Président à signer les conventions et tout autre acte administratif relatif à l'attribution de subventions,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Sous-Préfecture de CORTE

11 AOUT 2009

ACCUSE DE RÉCEPTION

Fait à Corté, le 30 juillet 2009

Extrait certifié conforme
Le Président

François TATI

François TATI

